

A. VANESTE  
90, Rue Nationale, LILLE  
ORFÈVRES  
ARGENT 1<sup>er</sup> TITRE  
MONTRES FINES  
DE  
PATE-ROULEE ET C. SÉCÉDÉ  
ET DES  
1<sup>re</sup> Marques Françaises

# Journal de Roubaix

A. VANESTE  
90, Rue Nationale, LILLE  
C'est le plus complet  
de  
CABINET DE FRANÇAIS  
JOYAUX  
pour  
CONSEILS de MARIAGE

TARIF D'ABONNEMENTS. — Roubaix, Tourcoing, le Nord et les départements limitrophes : Trois mois, 5 fr.; Six mois, 9 fr.; Un an, 18 fr.  
Les autres Départements et l'Étranger le port en sus.  
Agence particulière à Paris, 26, rue Feytaud

Bureaux et Rédaction : Roubaix : 71, Grande-Rue. — Tourcoing, rue Carnot, 5  
Directeur-Propriétaire : Alfred REBOUX

ABONNEMENTS & ANNONCES : A ROUBAIX, aux bureaux du Journal, Grande-Rue, 71. — A TOURCOING, au bureau du journal, rue Carnot, 5. — A PARIS, 26, rue Feytaud, dans les agences de publicité. — Le Journal de Roubaix est en vente dans les principales kiosques et Bibliothèques de Paris.

## CHRONIQUE UN INGRAT

— Voilà un homme qui a de l'aplomb ! murmure Serviet en lisant la carte qui lui tendait le garçon de bureau. Vous êtes sûr, continua-t-il, que c'est à moi qu'il désire parler ?  
— Oui, monsieur.  
— A moi personnellement ? ou bien vient-il pour affaires concernant l'administration ?  
— Pour affaires personnelles à monsieur, je le lui ai déjà demandé.  
— Voyons, c'est un homme de cinquante ans environ ?  
— A peu près.  
— Portant toute sa barbe ? large d'épaules ?  
— Oui.  
— Et un binocle ?... C'est bien lui. Que diable peut-il me vouloir ? Introduisez-le.  
Serviet, qui était à l'ordinaire d'une humeur nonchalante et paisible, et qui menait aujourd'hui la vie pacifique d'un employé dans une Compagnie d'assurances, ne gardait de toute sa carrière qu'un mauvais souvenir. Quand un incident quelconque ou un hasard de mémoire lui rappelait le nom de Nicolas Rajon, ses mains se crispaient machinalement. C'était un agent d'affaires véreux, auquel il avait eu plusieurs fois recours pour des emprunts, à l'époque où il n'avait que des ressources précaires, et ce Rajon l'avait poursuivi, traqué, avec un acharnement incroyable, sans même lui donner ces répit que les pirates usuriers ou-mêmes accordent à leurs clients.  
Le nom de Rajon était mêlé à tous les événements néfastes de la vie de Serviet : à une saisie de son mobilier, suivie d'une vente, à une brouille avec sa famille, à un mariage avantageux manqué au dernier moment. Nicolas Rajon, en toutes ces circonstances, ne s'était pas conduit seulement comme un créancier farouche, mais comme un ennemi impitoyable.  
Et, pendant que le garçon de bureau poussait la porte, Serviet songeait :  
— Si je n'étais pas aussi sûr de ne rien lui devoir, je crois que j'aurais peur !

Nicolas Rajon se présenta d'un air timide, tournant son chapeau entre ses doigts et regardant de côté. Physiquement, il n'avait guère changé depuis sept ou huit ans que Serviet ne le fréquentait plus, mais il lui avait laissé pourtant, dans l'œil, une autre impression : celle d'un homme remuant sans cesse les bras et les jambes, bavard, criard et agressif. Le Rajon, au contraire, qui était là, devant son bureau de sous-chef, se tenait presque avec humilité et cherchant par où commencer son discours, était un Rajon amoïsi et penaud, et d'une attitude tellement inoffensive que Serviet en ressentit une sorte de plaisir vague.  
— Asseyez-vous donc, monsieur Rajon, dit-il poliment.  
Rajon balbutia :  
— Merci, monsieur Serviet, vous êtes bien aimable.  
Et il se hasarda à demander :  
— A quel sujet les affaires, monsieur Serviet ?  
— Et les vôtres sont-elles toujours aussi brillantes que de nos jours ?  
— Comment ? brillantes ? s'écria Rajon, mais vous ne savez donc pas ?... On ne vous l'a donc pas dit ?  
— Non. Quoi ?  
— Mais, mon pauvre monsieur Serviet, j'ai été dévoré, positivement dévoré par mes créanciers... Mes affaires avaient fini par mal tourner... Mon cabinet avait été vendu il y a cinq ans de cela, et depuis cinq ans, je vis je ne sais pas comment... Tout le monde m'est tombé dessus... J'avais encore quelques clients qui me devaient des sommes, mais c'est une fatalité... impossible de leur tirer un centime. Ah ! les gens qui paient deviennent rudement rares !  
— Et les amis ? Vous n'avez donc pas d'amis ?  
— Vous me croirez si vous voulez, monsieur Serviet. J'ai été dur quelquefois, mais quelquefois aussi j'ai rendu des services à des personnes. Eh bien ! je puis m'adresser maintenant à ces personnes-là, elles me reçoivent comme un chien, monsieur, comme un chien. Alors, vous ne savez pas ce que je me suis dit : « Puisque les gens que tu as obligés te tournent le dos, essaie de leur rendre le service que tu leur as rendu. »  
Et j'ai pensé à vous, monsieur Serviet.  
Serviet se leva, ébahi :  
— A moi ? pourquoi faire, monsieur Rajon ?  
Rajon baissa les yeux :  
— Pour me prêter un louis, monsieur Serviet... ou cent sous. Ma parole d'honneur, je n'ai pas déjeuné ce matin.

— Depuis les premières paroles de l'usurier, Serviet ne conservait plus aucune trace de ses anciens ressentiments. A cet égard, il fut, sinon ému, du moins étonné ; mais, en mettant la main à la poche, il ne put s'empêcher de faire un peu de morale. D'ailleurs, Rajon lui en fournissait l'occasion, sans se ménager :  
— Je n'ai pas toujours été très convenable avec vous, monsieur Serviet, je ne me le dissi- même pas, allez, je vous ai fait du tort... J'ai été dur...  
— Vous rappelez-vous, Rajon, que vous m'avez fait sauter ?  
— Hé oui !  
— Et vendré des meubles à l'encan sur la voie publique ?  
Rajon soupira :  
— En 1881. C'était le bon temps !  
— Je ne parle pas, continua Serviet, de ce mariage que j'ai manqué par le fait de vos calomnies...  
— Je me le reproche encore, monsieur Serviet, sur ma parole, je me le reproche. Mais un homme comme vous, monsieur Serviet, est incapable de se venger de quelqu'un qui lui a fait du mal il y a si longtemps.  
— Je ne dis pas...  
Et puis, c'est peut-être tous ces ennemis-là qui vous ont porté bonheur. Vous voilà aujourd'hui dans une belle position, vous pouvez penser : « Héin ! quand j'étais jeune, j'ai été vendu sur la voie publique et aujourd'hui je suis sous-

chef de bureau dans une grande compagnie d'assurances. »  
Serviet sourit.  
— Voilà un louis, Rajon, et tachez de vous débrouiller.  
— Je n'ai pas besoin de vous remercier, monsieur Serviet. C'est entre nous, à la vie à la mort.  
Serviet lui tendit la main et le reconduisit jusqu'à la porte. L'uis, il se mit à sa table de travail, et, tout en fumant des cigarettes, fit, sur l'instabilité de la fortune et la bizarrerie des destinées humaines, des réflexions qui lui firent agréablement passer le temps jusqu'à l'heure du départ.  
Quelques semaines après, Rajon revint. Il avait trouvé une petite place, mais son patron était sur le point de faire faillite et ne payait plus ses employés. Serviet comprit immédiatement le sens de cette histoire. Il lui donna cent sous et lui conseilla le travail.  
— Il est bien pénible de commencer, à mon âge, à travailler pour les autres, mais je vais y être obligé. Vous qui avez beaucoup de relations, si vous étiez bien gentil, vous m'en trouveriez une, de place, une bonne place, dans le contentieux, par exemple.  
Serviet promit de s'en occuper, et, sous ce prétexte, Rajon vint l'attendre le surlendemain, à la sortie du bureau sur le trottoir. Il voulait l'entraîner dans un café, afin de prendre un vermouth, et le sous-chef, pour l'éviter, fut obligé de lui prêter quinze francs, dont Rajon avait absolument besoin pour solder un compte.  
Puis, comme les affaires continuaient à ne pas aller et que Serviet, d'ailleurs, négligeait de faire des démarches et de lui procurer une place, Rajon contracta peu à peu l'habitude de stationner chaque jour devant la porte de l'administration, en attendant la sortie des employés. Serviet commençait à froncer les sourcils dès qu'il l'apercevait, mais il lui était impossible de fuir : il dut, à diverses reprises, lui prêter encore de menues sommes d'argent, et même le recommander à son propre tailleur, pour qu'il lui fit une redingote, car la redingote de Rajon remontait à l'époque de sa splendeur.  
— C'est donc pour cela que votre réputation est aujourd'hui si déchirée !

Cependant, une fois, il refusa nettement un louis à l'usurier.  
— Vous comprenez, mon cher, je ne puis plus... mes moyens ne me permettent pas... Vous êtes arrivé à me devoir pas mal.  
— Ce sera le dernier, insista Rajon.  
— Impossible, vraiment impossible.  
Rajon murmura, piqué :  
— C'est comme il vous plaira. Vous êtes le maître, n'est-ce pas ? Vous ne me devez rien... Mais j'espère qu'en souvenir de nos relations... Serviet haussa les épaules et l'autre s'éloigna en machonnant :  
— Ah ! quand on est tombé dans le malheur, il n'y a plus de camarades.  
Le sous-chef s'en crut définitivement débarrassé, quand il le recontra, huit jours après, au même endroit, la figure souriante. C'était l'heure du départ, et tous les employés s'évadaient en causant et roulant des cigarettes :  
— Encore vous, voyons...  
— Ah ! cette fois-ci, monsieur Serviet, mes malheurs sont finis. Je suis casé...  
— Tant mieux, Rajon, tant mieux !  
— Seulement, il me faut un petit cautionnement... Si j'avais cent francs, je gagnerais tout de suite trois ou quatre cents francs par mois... Alors je me suis dit : « M. Serviet est là... Pour un pareil motif, il ne refusera pas à un ancien... »  
— Vous êtes fou, hein ? Cent francs ! s'écria Serviet. Elle est bonne !  
— Vous me refusez, à moi ? fit Rajon stupéfait.  
— Je vous refuse carrément et je vous prie de me laisser tranquille à l'avenir... Au revoir.  
Alors comme d'autres employés s'éloignaient arrières pour écouter la scène, Serviet s'éloigna rapidement. Et Rajon s'adressant à eux, s'écriait :  
— Il s'en va ! Il me refuse ! A moi... un homme que j'ai obligé plus de cent fois... quand il n'était rien.  
Et Serviet, à la suite de cette histoire, ne perdit jamais complètement la réputation d'un homme ingrat et intéressé. Alfred CAPUS.

## INFORMATIONS

### LES EXPLOITS D'UN ANARCHISTE A MUNICH

Munich, 2 novembre. — Le commissaire de police annonce qu'un individu, qui était placé en face du grand escalier de la salle de l'Opéra, à tiré, hier soir, avant le concert, quatre coups de revolver sur le public. Un contrôleur a été blessé mortellement, un autre légèrement. L'auteur de l'attentat s'est brûlé la cervelle. D'après les constatations de la police, cet individu était un sculpteur du nom de Hoffmann. Les papiers qu'on a trouvés indiquent qu'il était un anarchiste.

### UN ATTENTAT ANARCHISTE A ROME SUR UN CARDINAL

Rome, 2 novembre. — Deux coups de fusil ont été tirés du dehors d'un appartement occupé par le cardinal Taliento, sur le cardinal Stoisinlou. Les projectiles ont été retrouvés dans la chambre du cardinal, qui n'a pas été blessé. La police a ouvert une enquête. On se trouve en présence d'un attentat anarchiste.

### M. NISARD AU VATICAN

Rome, 2 novembre. — Le Pape a reçu en audience M. Nisard, ambassadeur de France près le Saint-Siège, de retour de Paris, où il avait eu des entretiens avec le Président de la République, le Président du Conseil, et le ministre des affaires étrangères.

### ENCORE UNE FEMME ARRÊTÉE PAR DES BRIGANDS

Bellegrade, 2 novembre. — Une femme turque, la nièce du chef de la police Sirel, a été arrêtée par des brigands de la même façon que Miss Stone.

### LA TERREUR AUX PHILIPPINES

Manille, 2 novembre. — La Commission a rédigé un décret contre la trahison et la sédition. Toutes les personnes coupables de trahison, y compris celles qui prêtent un concours indirect aux insurgés, seront punies de mort. Les écrits et les discours séditieux contre le gouvernement américain et contre le gouvernement philippin seront punis d'une amende de 2.000 dollars et deux années d'emprisonnement. Les personnes qui manqueraient à leur serment d'allégeance seront passibles d'une amende de 2.000 dollars et de dix ans d'emprisonnement. Les étrangers seront soumis aux mêmes lois que les Américains et les indigènes.

## ACTUALITÉ



— M. le baron de Millerand vous fait dire que vous le mettez dans une situation difficile... que diable ! La question sociale est ouverte depuis des siècles ; vous pouvez bien attendre jusqu'après les élections !

## CHOSSES & AUTRES

A propos des affaires de Turquie.  
— Un homme en cas, c'est très grave.  
— Oui, je crois, c'est sûr, qu'on va enfoncer la Porte.  
— Un financier, qu'une conscience élastique et des procédés... très larges n'ont cependant pu sauver de la définitive débauche, se lamente auprès d'un de ses collègues :  
— Ma route a été semée d'épines !  
— C'est donc pour cela que votre réputation est aujourd'hui si déchirée !

## La Guerre au Transvaal

### UNE DÉFAITE ANGLAISE

#### Arrière-garde surprise. — Combat acharné. — 66 tués, 409 blessés. — Prise de deux canons.

Londres, 2 novembre. — Lord Kitchener télégraphie de Pretoria, 1<sup>er</sup> novembre :  
« Je viens d'apprendre qu'une attaque grave a été dirigée contre l'arrière-garde de la colonne commandée par le colonel Betson, à vingt milles au nord-est de Bethel, près de Bergkwalagte, au milieu du brouillard.  
« On rapporte que l'ennemi était au nombre de mille. Il s'est emparé de deux canons, qui se trouvaient à l'arrière-garde, mais on ne sait pas s'il a pu les emmener.  
« Les pertes sont élevées, je les vois.  
« Betson a été blessé, mais non gravement.  
« Une colonne de secours s'avance pour secourir le colonel Betson ce matin.  
« Les détails complets seront expédiés aussitôt que je les aurai.  
» KITCHENER. »  
« Pretoria, 1<sup>er</sup> novembre, 2 h. 15 soir. — Je viens de recevoir de nouveaux renseignements au sujet de l'attaque de la colonne Betson.  
« Bartor est parti hier, à deux heures, de la ligne occupée par la police sud-africaine. Il a rejoint la colonne ce matin de bonne heure, sans rencontrer de résistance.  
« On annonce que le colonel Betson a succombé à ses blessures.  
« Les autres pertes sont de 66 tués, dont 1 lieutenant-colonel, 1 commandant, 6 officiers subalternes, et de 169 blessés, dont 13 officiers.  
« Je crois que les deux canons ont été recouverts et que l'ennemi s'est retiré ; mais je n'ai pas d'autres détails.  
« Après avoir exprimé le regret de la perte du colonel Betson, un des officiers et des hommes de troupe tombés avec lui, lord Kitchener dit que le colonel Betson ajoute que le combat avec l'arrière-garde a été livré de très près et a été conduit avec une grande détermination des deux côtés.  
« L'ennemi, ajoute-t-il, a souffert considérablement, mais je n'ai pas encore reçu d'estimation de ses pertes, digne de foi.  
« Les Boers se sont retirés vers l'est. »

## L'IMPORTANCE DU SUCCÈS BOER

### L'impression à Londres

Londres, 2 novembre. — Le War Office n'ayant publié ces deux dépêches que ce matin, les journaux n'ont pas eu le temps de les commenter. L'important succès des Boers surprend la population, au milieu des derniers préparatifs de la réception du duo et de la duchesse de Cornwallis.  
Bethel, localité près de laquelle les Anglais ont subi cette sanglante défaite, est située au sud-est du Transvaal entre les deux lignes du chemin de fer partant de Pretoria et de son dirigeant, l'une sur Lourenço-Marquez et l'autre sur le Natal.  
Ermelo, où la présence de Botha a été signalée il y a quelques jours, se trouve à l'est de Bethel. C'est donc le généralissime boer ou des commandos détachés de son armée, qui ont surpris la colonne Betson.  
Ce propos il est bon de rappeler qu'il y a trois jours, les dépêches anglaises prétendaient que le général Botha avait failli être capturé par les Anglais. On ne s'attendait donc pas, aujourd'hui, à apprendre une victoire boer de ce côté.  
Dans les cercles militaires, on ne s'explique pas que les nombreuses colonnes britanniques, lancées contre le vaillant général Boer, échouent de façon aussi désastreuse que celle-ci. On fait remarquer que la dépêche, envoyée par lord Kitchener, a été rédigée par un homme qui a visiblement perdu la tête. Comme toujours, depuis quelque temps, il invoque le brouillard pour expliquer la surprise dont les Anglais ont été victimes. Il dit textuellement, sans apercevoir le ridicule de sa rédaction, que les Boers ont pris deux canons, mais qu'on ignore s'ils ont pu les emmener, et, un peu plus loin, qu'il croit que les deux canons ont été recouverts, mais qu'il n'en est pas sûr.  
D'autre part, lord Kitchener donne la liste importante des pertes en tués et blessés, mais il ne dit pas un mot des prisonniers. Il est cependant certain, puisque les Boers ont agi par surprise, qu'un grand nombre d'Anglais ont été capturés.  
Mais, comme les Boers ont l'habitude de libérer leurs prisonniers quelques jours plus tard, lord Kitchener s'est abstenu d'en indiquer le chiffre. Plus de la moitié des officiers français appartenant aux Scottish-Horse, qui est un corps d'élite, tous les détachements, d'ailleurs, engagés n'étaient composés que de vieilles troupes.

### AUTRE VICTOIRE BOERE

Paris, 2 novembre. — On se rappelle que, le 24 octobre, les commandos de Delarey et de Kemp ont attaqué la colonne anglaise, Von Demoy, près de la rivière Great-Marico, à l'est du Transvaal.  
Ils se sont emparés de 8 chariots, après avoir infligé, aux Anglais, deux pertes s'élevant à 28 tués, dont deux lieutenants et 35 blessés, dont 5 officiers. Lord Kitchener signala ce vil combat quatre

jours après seulement, le 28 octobre, et annonçait, dans son télégramme, que dans la région où le colonel Von Demoy avait essuyé sa défaite, lord Méthuen était aux prises avec les Boers, ce qui indiquait, ou que ceux-ci continuant leur marche, après le combat de Great-Marico avaient rencontré les troupes de Méthuen quelques jours après ou bien que ces derniers, à l'annonce de l'échec subi par Von Demoy étaient venus pour le secourir. Cette dernière hypothèse semble être confirmée par une dépêche publiée ce matin par le Rappel, et d'après laquelle lord Méthuen n'aurait pas été plus heureux que le général Von Demoy. Il aurait essuyé des pertes très fortes et aurait été obligé de battre en retraite sur Pretoria.  
Le silence gardé par le War Office sur les opérations de lord Méthuen, silence d'autant plus incompréhensible que lord Kitchener signale lui-même le combat dont parle le Rappel, laisse supposer que l'issue de ce combat n'a pas été heureuse pour les Anglais et veut laisser une marque de vérité à la dépêche du Rappel. Cependant, comme ce journal seul le public, nous ne vous la transmettons que sous réserves ; la voici :  
« Durban, 1<sup>er</sup> novembre. — Un courrier spécial, arrivé de Johannesburg, rapporte des détails sur une bataille qui a eu lieu entre lord Méthuen et Delarey.  
« Le champ de bataille était situé entre Vondersfontein et Zéruit, au nord-est de Mafeking.  
« Du côté des Anglais, il y a eu 4 officiers et 146 hommes tués ; 7 officiers et 72 hommes blessés. Les Boers ont fait prisonniers 36 Anglais, dont 2 officiers ; ils ont pris un canon, trois caissons et deux fourgons.  
« Delarey a poursuivi lord Méthuen jusqu'à Rustenburg et l'a attaqué plusieurs fois. Lord Méthuen, serré de près, a dû abandonner tous ses canons.  
« Delarey va probablement marcher sur Pretoria, qui est aussi menacé du côté de l'est. »

## Capture d'un laager boer

Londres, 2 novembre. — Le War Office a reçu aujourd'hui la dépêche suivante de lord Kitchener :  
« Pretoria, 1<sup>er</sup> novembre, 2 heures de l'après-midi. — Le colonel Kekewich annonce qu'après deux nuits consécutives de marche, il a surpris le laager de Van Albers à Boestekraal, situé à trente milles au nord-est de Rustenberg, et a capturé trois blessés et fait soixante-cinq prisonniers, y compris le commandant B. A. Kloppe. »

## Dans la colonie du Cap

Le Cap, 2 novembre. — Le 20 octobre, une patrouille de dix hommes a été capturée par une quarantaine de Boers au sud de la colonie du Cap, près d'Oudtshoorn.  
Les pertes anglaises

Paris, 2 novembre. — La « Revue des Deux-Mondes » accueilli le total de 27.000 Anglais tués, blessés, ou rapatriés et capturés par les Boers, dans une période de six mois seulement. Le onzième mois de l'annexion menace d'augmenter considérablement ces chiffres. Il faut déjà ajouter les 236 hommes et les deux canons perdus, hier, par la colonne Betson près de Behensien.

## LES JOURNAUX ANGLAIS

Londres, 2 novembre. — Les journaux du soir commentent longuement la déroute de la colonne Betson. Le Pall Mall Gazette dit :  
« Quand on se rappelle la façon dégagée dont les ministres ont récemment parlé de la guerre, elle nous met en fâcheuse posture. Le Cabinet se réunit mardi, il fera bien de se rappeler que le pays l'observe avec grande attention. Les troupes de Kitchener sont fatiguées ; elles ont besoin d'être relevées. »  
Le Star relève l'ironie de ces paroles écrites par le Times : « Quelques instants avant l'arrivée de la dépêche officielle, nous espérons pouvoir reconnaître, dans les opérations de la colonne Betson, les signes, les qualités requises pour mettre un terme à ce coûteux et fatigant conflit. »  
La Westminster Gazette voit, dans la défaite de la colonne Betson, la preuve que les forces boers sont beaucoup plus importantes qu'on ne le sait officiellement.

## LES CONGRÉGATIONS

### Une circulaire de M. Leygues

Paris, 2 novembre. — En exécution de l'article 14, de la loi sur les associations, en vertu duquel nul n'est admis à diriger, soit un établissement d'enseignement de quelque ordre qu'il soit ni à donner l'enseignement s'il appartient à une congrégation religieuse non autorisée, le ministre de l'Instruction publique vient d'invoquer les recteurs à donner des instructions pour que le registre, destiné à recevoir les prénoms et nationalités, etc., des maîtres et employés des établissements privés, prescrit par la même loi et le règlement d'administration publique qui l'accompagne, soit établi, dans les formes prévues, dans tous les établissements d'enseignement privé supérieure secondaire et primaire.  
Le ministre invite également les recteurs désignés à ce que, dans la suite ce registre soit régulièrement tenu dans leur ressort respectif.

### Au Mans

Le Mans, 2 novembre. — Hier, pour la deuxième fois, le juge de paix de Jenne est venu pour mettre les scellés sur le couvent des Bénédictins de Saint-Maur. Il était déjà venu, samedi, et, sur le refus de la congrégation de lui ouvrir, il a réclamé le garde-champêtre, mais en vain. Hier matin, sur le refus de la gardienne d'ouvrir, il a demandé l'autorisation de M. Belleney, représentant la société civile propriétaire des immeubles, le juge, qui avait amené un serrurier, lui a fait défoncer la porte d'entrée.  
Un voisin, qui avait tout vu, est venu protester contre cet acte de violence et lui a dit de s'adresser à M. Belleney. Le juge de paix n'en a pas demandé davantage. En repassant, il a même pas regardé le couvent et il est rentré à Jenne.

## UNE CIRCULAIRE MINISTERIELLE

Paris, 2 novembre. — Le ministre de l'Instruction publique vient d'adresser aux préfets une circulaire relative aux mesures à prendre pour assurer l'observation stricte de la loi de mars 1882 en ce qui concerne l'obligation de l'enseignement primaire. Tout en signalant les progrès réalisés à cet égard depuis le vote de la loi, le ministre fait l'aveu que l'enseignement obligatoire ne reçoit qu'une application partielle et que, de ce fait, de très nombreux enfants n'apprennent ni à lire, ni à écrire. Retenant ensuite que la loi a confié aux commissions scolaires le soin de faire observer l'obligation, le ministre déclare que beaucoup d'entre elles ne s'acquittent pas de leur tâche et qu'on s'est même demandé si elles étaient en mesure de le faire. Il invite les préfets à procéder dans toutes les communes à une réorganisation de ces commissions, qui devront désormais exister sous la

contrôle des maires et rédiger des procès-verbaux de leurs décisions, qui puissent être consultés facilement, dans chaque ville, par les autorités scolaires.  
Un rapport du préfet devra tenir le ministre au courant des résultats obtenus et signaler les communes où la loi ne serait pas appliquée. En tels cas, les pouvoirs publics auront à aviser des mesures à prendre. Le ministre considère comme un devoir, dit-il, de réagir contre cet état de choses qui compromettrait l'œuvre scolaire de la République.  
Ce nouvel avis est édicté en ce qui concerne la proportion actuelle des illettrés est, d'après lui, de 4,7 pour cent, pour les hommes, et de 7,2 pour cent pour les femmes. Le ministre conclut, enfin, en faisant luire l'espoir de l'avancement et de récompenses de préférence aux instituteurs et institutrices qui obtiendraient le plus de résultats dans le sens de l'obligation, en indiquant la nécessité d'adapter le plus possible l'horaire des classes et la date des vacances aux nécessités agricoles et industrielles, aux conditions du climat et aux besoins locaux, dont, sans doute, l'enseignement religieux est exclu.

## SITUATION INDUSTRIELLE & COMMERCIALE

### de Roubaix-Tourcoing, 2 novembre 1901.

En laines, le terme, après avoir fléchi au début de la semaine, a repris faveur, et de 4 fr. 10 sur les mois rapprochés et 4 fr. 17, sur les éloignés, on passe à 4 fr. 15 et 4 fr. 25 et 27. Le stock en filières, à fin octobre, a diminué de 85.000 kil. à 695.000 au lieu de 780.000 kil., à fin septembre. Le disponible est peu actif en ce moment : il se traite néanmoins quelques affaires.

En fabrique, les affaires ont encore été très calmes, cette semaine : il ne s'est remis que de très petites commissions, insuffisantes pour ramener l'activité tant souhaitée. Dans le négoce de tissus, au contraire, les affaires sont assez bonnes et certains genres sont très demandés. Le froid hâtif ne pourra qu'influencer favorablement la situation générale.

## LE CONFLIT FRANCO-TURC

### L'AFFAIRE LORANDO

#### Offres officieuses du Sultan

Paris, 2 novembre. — L'Agence Havas a communiqué la dépêche suivante :  
« Constantinople, 2 novembre. — Des offres de régler immédiatement l'affaire Lorando ont été faites officiellement par le sultan.  
« Jusqu'à présent, on regarde ces nouvelles négociations comme dilatoires, étant donné que, comme par le passé, aucune garantie sérieuse n'est présentée.  
« On remarquera que la fin de cette dépêche constitue une rectification importante au télégramme de Constantinople que l'Agence Nationale a communiqué, la nuit dernière, et portant quatre nouvelles propositions du sultan. On considérait, à Constantinople, l'incident franco-turc comme clos. Cette affirmation, à Constantinople, n'était qu'une manœuvre ; maintenant également était le bruit, de sources turques, télégraphié par l'Agence Nationale, donnant comme officiellement réglé, l'affaire Lorando.  
« Il ne s'agit, répétons-le, que de propositions, faites par la Turquie, et ceci, ce propos, les télégrammes que publie l'Agence Nationale, et que nous vous transmettons sous réserves :  
« Constantinople, 2 novembre. — M. Barry, directeur de la Banque impériale ottomane à Londres, arrivé depuis quelques jours, a eu plusieurs entretiens avec le Ministre des Affaires étrangères et le Ministre des Finances.  
« Le sultan a également reçu hier M. Barry et M. Lang, directeur général de la Banque ottomane, à l'issue d'un Salamick, auquel tous les deux avaient assisté.  
« La Sublime Porte accepte de régler la créance Lorando »

Constantinople, 2 novembre, 9 heures matin. — Sur la décision du Conseil des ministres, sanctionnée par un iradé impérial, la Sublime-Porte a accepté de régler la créance Lorando, conformément aux conditions fixées par le gouvernement français.  
On remarquera que la fin de cette dépêche constitue une rectification importante à un télégramme de Constantinople, que l'Agence Nationale a communiqué, samedi, et qui portait, qu'après de nouvelles propositions du sultan, on considérait, à Constantinople, l'incident franco-turc comme clos.

## Ce que sera le règlement de l'incident

Paris, 2 novembre, 2 heures soir. — L'Agence Nationale a communiqué l'information suivante, dont il convient de lui laisser la responsabilité :  
« Des informations, que nous avons prises auprès de personnalités, d'ordinaire très sincèrement informées des intentions du gouvernement, il semblerait résulter que l'incident franco-turc ne serait pas clos par le règlement proposé par la Turquie pour l'affaire Lorando. Voici le résumé de nos conversations :  
« Le règlement qui, s'il était intervenu au début de l'incident, aurait été une satisfaction suffisante, ne saurait plus suffire après les longs attermoissements de la Porte, lesquels ont porté une atteinte au prestige de la France en Orient. C'est pour cette raison à la légitime considération et non pas seulement pour une question de gros sous que la France a envoyé une escadre dans les eaux turques. Le côté argent de la question étant réglé, reste donc l'autre pour le règlement duquel des satisfactions complémentaires seraient jugées indispensables.  
« La Porte a cru jouer au fin avec la France ; sans vouloir rien préjuger, elle pourrait avoir une surprise désagréable. »

Paris, 2 novembre. — L'Agence Paris-Journales communique, sous forme de dépêche de Constantinople, une information presque insignifiante quant au fait, à celle de l'Agence Nationale, que nous avons déjà transmise, ce qui indiquerait qu'il s'agit d'une inspiration du ou de l'Orsy. L'Agence Paris-Journales dit que le Gouvernement français, en effet, n'a plus à tenir compte des procédés dilatoires du Sultan et le fait de la signature, par celui-ci de l'Irâde, approuvant le chiffre des réclamations françaises, n'est point de nature à faire considérer l'incident de l'affaire franco-turque comme clos. Il ne sera que le jour où le sultan aura donné à la France toutes les réparations nécessaires et convenues l'exécution des engagements pris par lui ; jusqu'à là, la mission de l'amiral Caillard se continuera sans répit, et cet officier général exécutera avec la plus grande énergie, au moment voulu, les instructions qu'il a reçues.

## Où se rend la division Caillard ?

Toulon, 2 novembre. — Le comte amiral Caillard doit recevoir, demain seulement, au large d'un port grec, devant lequel se trouve une division anglaise, les dernières instructions du Gouvernement.  
D'autre part, une dépêche privée annonce que le premier drogman de l'ambassade française à Constantinople a quitté la Turquie pour la Grèce. On